

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Chambly qui se tiendra le 26 août 2025, au Pôle culturel de Chambly situé au 1625, boulevard De Périgny à Chambly, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure au 777-779, rue Sainte-Marie, visant à permettre la reconstruction d'un escalier qui empiète en marge avant de 4,15 m.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

DONNÉ À CHAMBLY
Ce 21 juillet 2025



M^e Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE 777-779, rue Sainte-Marie

Je, soussignée, Me Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 21 juillet 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 21^e jour du mois de juillet 2025.



La greffière de la Ville,
Me Nancy Poirier